

Plan 10.1

CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DU RÉSEAU ROUTIER SUPÉRIEUR

SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC
DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Axe de communication supérieur 20-02

-  Autoroute
-  Route nationale
-  Route régionale
-  Collectrice de transit
-  Collectrice municipale
-  Accès aux ressources

Axe de communication complémentaire

-  rang
-  chemin
-  rue
-  voie ferrée

Équipement de transport 07-13

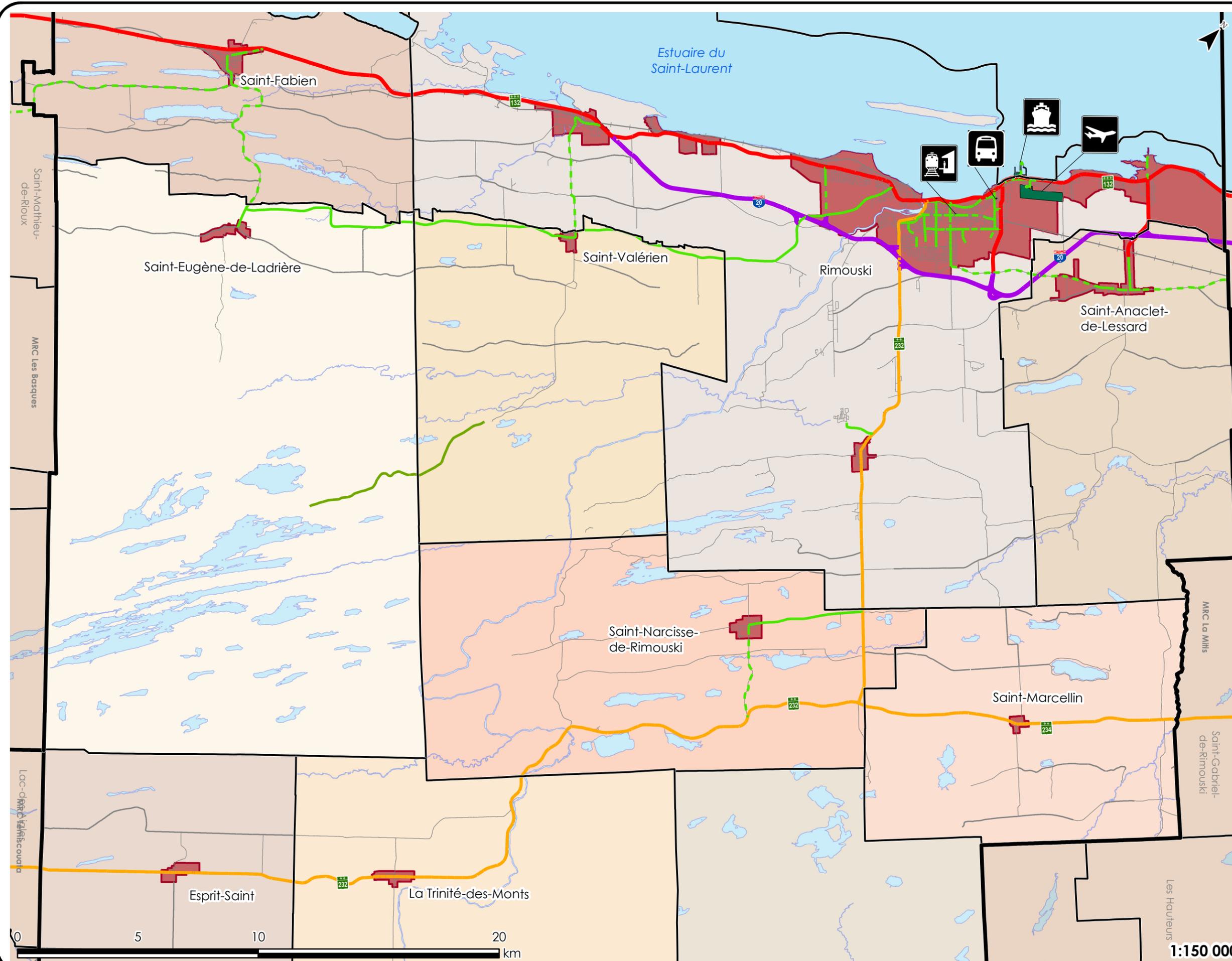
-  Aéroport de Rimouski
-  Gare de Rimouski
-  Port de Rimouski
-  Terminus d'autobus
-  Infrastructure de transport 07-13
-  Périmètre urbain 21-03

Projection cartographique: MTM 6 Système de coordonnées planes du Québec.
Système de référence géodésique: NAD 83.
Sources des données:
Base de données topographiques du Québec,
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et MRC de Rimouski-Neigette.
© Gouvernement du Québec.
© MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés.
DOCUMENT: 21-03_Plan_10-1_MXD Imprimé le 2021-09-07 15:00

Préparé par:
Lucie Alice Côté

Vérifié par:
Bernard Guimond

Schéma d'aménagement et
de développement 11-09
Règlement 21-03
Projet le 10 mars 2021
Adopté le 9 juin 2021
En vigueur le 12 juillet 2021



1:150 000